

*Le Président*



Papeete, le 27 MAI 2020

N° 968 /2020/APF/SG/SAF

## **APPEL À CANDIDATURES INTERNE / EXTERNE** **UN (1) POSTE DE CHARGÉ DES TRAVAUX LÉGISLATIFS DE CATÉGORIE A AU STL**

L'assemblée de la Polynésie française lance un appel à candidatures en interne et en externe afin de pourvoir un poste de chargé des travaux législatifs de catégorie A au service des travaux législatifs de l'assemblée de la Polynésie française.

### **Le service des travaux législatifs – STL :**

Placé sous l'autorité du secrétaire général, le STL est un des huit (8) services administratifs de l'assemblée de la Polynésie française dont les missions consistent à apporter une assistance juridique et technique aux représentants dans le cadre de leur mission d'élaboration de la réglementation.

### **Le profil attendu d'un chargé des travaux législatifs de catégorie A :**

Sous l'autorité hiérarchique du chef du service, le chargé des travaux législatifs de niveau BAC + 3 au minimum, doit avoir une solide connaissance du statut de la Polynésie française et du règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française.

Doté d'une bonne connaissance de l'environnement institutionnel, administratif et politique, il est attendu du chargé des travaux législatifs, la maîtrise de l'expression écrite et des techniques de rédaction administrative, de l'argumentation et du raisonnement.

Autonome, organisé et rigoureux, il doit être capable de rédiger des rapports, notes, analyses et synthèses de manière réactive, dans le respect des délais impartis.

Il doit aussi faire preuve de discrétion et de neutralité politique. Le rythme et la charge de travail du service exigent de sa part une grande disponibilité et une faculté d'adaptabilité.

Enfin, le chargé des travaux législatifs doit être doté d'un fort esprit d'équipe, faire preuve d'initiative et avoir le sens du contact humain et du dialogue ; la connaissance du *reo maohi* est souhaitable.

### **Les activités d'un chargé des travaux législatifs de catégorie A :**

Ses missions consistent principalement à :

- Conseiller les présidents de commission dans le traitement des dossiers, ainsi que dans l'organisation et le déroulement des réunions de commission ;
- Apporter un concours juridique et technique aux rapporteurs dans la rédaction de leurs rapports, l'étude des textes, la préparation d'amendements et leurs travaux en commission et en séance ;

- Coordonner et organiser les réunions des commissions ;
- Assister les représentants lors des réunions de commission et des séances, en veillant au respect des dispositions législatives et réglementaires ;
- Suivre ou préparer les amendements lors des réunions de commission et des séances ;
- Contrôler les documents liés aux travaux des commissions et des séances ;
- Soutenir les représentants dans l'exercice de leur droit d'initiative (amendements, propositions de texte) ;
- Fournir des analyses techniques et juridiques ;
- Rédiger des documents divers (rapports, notes, guides, textes...).

Le chargé des travaux législatifs peut également être amené, en fonction des nécessités de service, à collaborer aux autres missions du service ou aux missions relevant des autres services de l'assemblée de la Polynésie française. Il doit savoir faire preuve de polyvalence et d'adaptabilité.

**Le lieu et les horaires de travail :**

Le chargé des travaux législatifs exerce ses fonctions à l'assemblée de la Polynésie française, bâtiment administratif - immeuble *Tetuna'e*. Les services administratifs assurent un service continu du lundi au jeudi de 7 h 30 à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 16 h.

**Le mode de recrutement :**

Le recrutement sur le poste d'administrateur de catégorie A est ouvert aux titulaires d'une Licence ou plus.

Le chargé des travaux législatifs pourra être recruté par l'assemblée de la Polynésie française soit par une mutation d'un fonctionnaire titulaire de la fonction publique de l'assemblée, par la voie d'un détachement pour les fonctionnaires issus de la fonction publique de la Polynésie française, soit par la signature d'un contrat à durée déterminée d'un an, renouvelable deux fois pour les agents non titulaires.

**Le dépôt des candidatures :**

Les candidatures constituées d'une lettre de motivation à l'attention du président de l'assemblée de la Polynésie française et d'un curriculum vitae doivent être envoyées par email en précisant dans l'objet « *Candidature pour le poste de Cat. A au STL* » à l'adresse suivante :

[cellule\\_rh@assemblee.pf](mailto:cellule_rh@assemblee.pf)

**- Le 30 juin 2020 16h au plus tard -**

Tout renseignement utile peut être sollicité à l'adresse suivante : [beatrice.lvsao@assemblee.pf](mailto:beatrice.lvsao@assemblee.pf) pour ce qui concerne l'exercice des fonctions et à l'adresse suivante : [mareva.mercier@assemblee.pf](mailto:mareva.mercier@assemblee.pf) pour ce qui concerne la campagne de recrutement.

  
Gaston TONG SANG

